Compte-rendu-détaillé du point COVID19 du CHSCT du 7 mai 2020

Unsa Education

Pour l'IA-DASEN: « Nous traversons une crise sanitaire, la reprise des écoles ne peut se faire que si la sécurité sanitaire est garantie. Il n'est pas du tout imaginable que pour les personnels et les élèves la reprise se fasse si le protocole sanitaire nationale n'est pas mis en place. »

Accueil des élèves :

Les incontournables d'une reprise en présentiel : La distanciation physique et les groupes étanches qui limitent le brassage ainsi que le respect des gestes barrières

Date d'accueil des élèves en présentiel : L'IA DASEN indique que des élus ont demandé de la souplesse pour avoir le temps de préparer les écoles. « Là ou du temps est nécessaire, ce temps sera accordé ».

Taille des groupes :

Une grande souplesse sera laissée à chaque école pour une prise en compte des particularités. Il faudra éviter le brassage des groupes. Chaque école va procéder à une réouverture en fonction de ses moyens (taille des classes, transport, périscolaire, étage dans l'école, nombre d'escaliers….).

15 élèves est un maximum. "Il ne faut prendre aucun risque : plutôt accueillir moins d'enfants que trop".

Progressivité de l'accueil des élèves :

Toutes les contraintes doivent être relevées : nb de personnels fragiles qui ne reprendront pas en présentiel, la capacité des transports qui sont soumis à des contraintes de distanciation, …

La possibilité de circuler déterminera également le nombre de groupes.

L'IA-DASEN décrit le calendrier suivant :

14 mai : un groupe de CM2

18 mai un autre groupe de CM2.

25 mai: serait pour les CP, en plus petit nombre certainement que les CM2

"Et si à compter du 2 juin, on peut aller plus loin, on le fera. Mais si la configuration de l'école ne le permet pas, on verra". C'est aux équipes aussi de voir selon le besoin de lien qu'il est nécessaire de reprendre. "En tout cas, on n'obligera rien. Il est inimaginable de recevoir tous les élèves avant la fin de l'année scolaire"

Pour les GS "on verra, il faut se laisser le temps de l'observation". "Ce qui est important, c'est le contact avec l'école, pas forcément une reprise".

Les maires de Schiltigheim, Bischheim et Hoenheim qui ont affirmé vouloir accueillir les classes de CP dès le 18 mai, sous couvert d'un IEN, pourront-ils le faire ?

Les CP ne rentrent pas le 18 mai. Si les maires pour prendre leurs dispositions, veulent reprendre plus tardivement, nous laisserons le temps qu'il faut. Mais il n'est pas prévu de reprise pour les CP le 18 mai.

Qui prendra la décision finale du choix des élèves ?

L'école est la mieux à même pour déterminer la composition d'un groupe. On peut déterminer avec la commune la capacité des salles.

Qu'en est-il de la reprise en présentiel des élèves et des enseignants relevant des dispositifs Ulis, UPE2A?

Ce point sera vu avec l'IEN ASH.

Les élèves qui ne pourront appliquer les gestes barrières peuvent-ils être empêchés de reprendre les cours en présentiel ? Par qui ?

L'acquisition des gestes barrières représente un apprentissage. Dans le cas d'élèves à troubles du comportement reconnu qui se mettrait en danger ou mettrait en danger les autres, un bilan sera fait avec l'IEN ASH, contact avec les parents. Des mesures de descolarisation partielle pourront être prises par l'IA-DASEN. Dans un tel cas, l'enfant rejoint le groupe qui suit la continuité pédagogique à distance.

A ce jour, il est demandé à des collègues affectés sur postes fractionnés, de se rendre dans leur 3 établissements d'affectation. Pour limiter le brassage, il conviendrait davantage de les stabiliser dans l'une des écoles.

Ce point sera étudié en équipe de direction DSDEN 67.

Préparation de la reprise en présentiel par les équipes

Est-ce que vous donnez aux établissements la possibilité d'adapter la durée (au delà des 11 et 12 mai) de la préparation de la reprise en présentiel selon la taille et la complexité de l'école ou l'établissement? Le CHSCT préconise la limitation du brassage des personnels.

Tout peut être organisé y compris des réunions simultanés dans des salles différentes avec un système de visio.

-Retour des GS de maternelle :

Un retour des grandes sections de maternelle est envisagé par le rectorat à partir du 25 mai : ce retour sera-t-il assuré dans chaque école ou relèvera-t-il de la décision des maires ? Le même dispositif que pour les CM2.

Quelles seraient, dans ce cadre les mesures prises pour éviter le partage d'objets dans ces classes ? Cette question n'a pas encore été étudiée

- Prévention: privilégier le télétravail (recommandations du Premier Ministre)

Pour le CHSCTD, les personnels administratifs des services et des EPLE, les enseignants qui se réunissent, doivent privilégier le télétravail par mesure de prévention. Une communication en ce sens doit être adressée aux agents.

Les personnels assurant la continuité pédagogique après le 14 mai peuvent-ils être amenés à assurer le suivi d'élèves qu'ils ne connaissent pas ?

Il est possible que les enseignants aient la charge d'élèves qu'ils n'avaient pas avant.

Nettoyage et désinfection des locaux :

Quels sont les moyens supplémentaires en personnels qui seront mis à la disposition des écoles par les municipalités pour procéder au nettoyage quotidien des locaux prévu par le protocole sanitaire de reprise ?

DASEN: Il faut une présence à minimum notamment pour nettoyer les points de contacts. Si l'effectifs en personnel d'entretien est insuffisant, il conviendra de réduire le nombre de groupes".

Il faudra certainement limiter le matériel à disposition dans les établissements (tissus, bois).

Que faire si le protocole n'est pas respecté ?

Prévenir la DSDEN. On avisera en temps réel. Il n'est pas envisageable de maintenir un lieu ouvert si les conditions sanitaires ne sont pas réunies et des solutions trouvées.

Quels sont les produits à utiliser pour la désinfection ?

La norme 14 476 est obligatoire pour les produits désinfectants

Information et formation des personnels :

Dans quel laps de temps les personnels seront-il formés aux gestes-barrières, au port conforme du masque, à la détection des symptômes et aux différents protocoles à respecter ? Par qui seront-ils formés ? Qu'en est-il pour les personnels qui ne reprendraient pas le 14 mai?

Les IEN ont été formé par Mr Saint-Auret, conseiller technique santé au rectorat. Il pilote cette formation qui pourra être mise en œuvre par un personnel infirmier ou médecin. Les personnels n'auront pas à faire la demande pour en bénéficier.

Port obligatoire du masque par les personnels :

Les masques fournis par l'Éducation nationale seront-ils acheminés dans les écoles ? Par qui ?

Les masques ont été livrés dans les circonscriptions. Ce sont les inspecteurs qui sont chargés de transmettre ces masques La quantité fournie correspond à une semaine puis des masques lavables seront diffusés. L'idée initiale était de fournir des masques lavables pour tout le monde avec une dotation de 4 par personnel, mais suite à un problème de livraison, un premier envoi de masques chirurgicaux jetables a été réalisé pour faire la transition.

Repas des élèves- internats:

Quelles sont les mesures sanitaires mises en place pour assurer que les repas tirés du sac suggérées dans la lettre de cadrage de la reprise seront conformes à l'hygiène requise en période chaude (respect de la chaîne du froid) ? Le CHSCT demande à l'IA-DASEN de sensibiliser les mairies sur ce sujet.

Les personnels des collectivités rencontrés sont sensibles à la chaîne du froid. On parle de repas tiré du sac pour les tous premiers jours, le temps de passer les commandes et de préparer car les mairies n'ont aucune visibilité du nombre d'élèves qui pourraient arriver.

- Les membres du CHSCT D demandent que le fonctionnement des cantines scolaires fasse l'objet d'un protocole départemental

La fermeture des internats jusqu'en juillet est-elle actée?

Le principe lui-même n'est pas acté, mais les conditions de réouvertures sont draconiennes. Par exemple pour le ERPD, il n'y a pas de feu vert de la réouverture.

Equipes mobiles de sécurité sanitaire et référents santé :

Quel sera le rôle exact des équipes mobiles de sécurité sanitaire ? Comment les équipes sont-elles constituées/ Qui en fait partie?

Mr Robast, responsable 67 de l'équipe mobile de sécurité établira un planning détaillé des différents intervenants pour le Bas Rhin. 5 personnes dont l'identité n'a pas pu nous être présentée viendraient en appui sur le terrain pour la mise en place du protocole, sur sollicitation.

Questions spécifiques aux conditions de travail des Psy-EN :

Vers qui le PsyEN doit-il se tourner pour disposer des conditions matérielles suffisantes ? S'il estime que les conditions matérielles sont insuffisantes (local trop petit), peut-il poursuivre le télétravail ?

En cas de difficulté, ils doivent se tourner vers les IEN. Il faut éviter les croisements. L'administration locale suit les recommandations d'une poursuite des activités en télétravail dès lors que c'est possible.

Est-il possible de mener des entretiens ou conduire des bilans avec des enfants appartenant à une classe non scolarisée ?

Il n'y a pas d'empêchement à cela. Un point sera fait avec l'IEN ASH sur ce sujet précisément.

Est-il possible de recevoir des parents en entretien ? Si oui, les parents doivent-ils impérativement porter un masque ?

Dans un premier temps du moins, il faut éviter le brassage.

Personnels « fragiles » :

Les personnels de plus de 60 ans sont-ils considérés comme fragiles par la médecine de prévention et pourront-ils être dispensés à leur demande d'une reprise en présentiel tout en continuant d'assurer la continuité pédagogique?

Dr BANNEROT: " On applique ce qui est préconisé par le HCSP et l'âge est 65 ans d'après le haut conseil de santé publique".

Face aux fortes sollicitations de la médecine de prévention, l'administration précise que pour l'éloignement social, les certificats des autres médecins sont reconnus. Il n'est pas nécessaire de passer par la médecine de prévention.

Voir notre article détaillé sur le sujet

Les personnels fragiles auront-ils des informations sur leurs conditions de travail à la rentrée ? Dans quels délais ?

Les personnes qui ont accepté de se déclarer comme fragile ne doivent pas se présenter dans les écoles en mai et juin. Ce sont les IEN qui organisent leur service.

Suivi en cas de covid-19 :

Une déclaration obligatoire par les parents est-elle requise comme pour toute maladie contagieuse?

Oui, c'est un acte citoyen. Une négociation avec l'ARS serait en cours pour clarifier les questions spécifiques à l'Ecole.

Quels sont précisément les symptômes qui doivent déclencher l'alerte suspicion covid-19 ? Un protocole est-il prévu à la fois pour les enseignants et les élèves ? Du matériel (thermomètre, …)?

Dr Bannerot: Le principe est que les parents contrôlent la température avant que les enfants viennent à l'école. Sur les symptômes, des préconisations claires sont attendues.

-Rôle de l I**nspecteur santé-sécurité au travail :**

L'inspecteur SST a-t-il prévu de se rendre dans certaines écoles pour répondre à des alertes qui seraient faites par les directeurs, les IEN, les conseillers de prévention ou les CHSCT ? Des écoles ou établissements repérés par des retours de fiches SST notamment, pourraient-il être visités prioritairement?

Pour limiter les déplacements et le brassage, les conseils seront donnés à distance.

- La grille établie pour lister les points obligatoires du protocole, sera-t-elle diffusée dans tous les établissements?

oui

Personnels administratifs des services et des EPLE :

Faut-il continuer à privilégier le télétravail dans les services ? Faut-il faire de même dans les EPLE dès lors qu'ils n'accueilleront pas d'élèves ?

Nous allons essayer de privilégier au maximum le télétravail et nous organisons pour cela.

Pour les EPLE, il nous est demandé de privilégier le télétravail pour limiter la circulation du virus.

L'administration a-t-elle prévue, dans le cadre de la reprise, d'informer les personnels du rôle des CHSCT et particulièrement de l'utilisation du registre SST et de la procédure de DGI ?

Un courrier serait en préparation

Pourquoi le choix des tests à grande échelle n'a pas été fait :

L'IA DASEN :Les tests PCR peuvent déterminer à un moment T si une personne est infectée ; mais ils devraient être réitérés tous les 3 ou 4 jours pour que les données soient à jour. Le dépistage systématique n'est donc pas prévu. Par contre si un enfant ou un enseignant manifeste des symptômes, l'ARS demande à ce que les tests soient fait. Il faudra alors que les personnes contacts et symptomatiques soient immédiatement mis en quarantaine. Dans une telle situation, un groupe classe sera fermé mais pas systématiquement l'ensemble de l'école…